

## ANNEXE (I)

*Classification Professionnelle*

## OUVRIERS

A. — Manoeuvre : Exécute à la main des travaux consistant à soulever, transporter, empiler, pelleter, creuser et des travaux similaires en se servant d'outils de travail simples tels qu'une pioche, une pelle, une brouette ou un balai, selon les besoins.

S'acquitte de tâches simples et courantes demandant essentiellement un effort physique mais n'exigeant pas d'expérience ou d'initiative ou de jugement personnel.

B. — Manoeuvre Spécialisé : Salarié chargé d'effectuer des travaux simples ne nécessitant qu'une mise au courant sommaire et qui, s'il participe à des travaux sur machines, ne concourt qu'à l'approvisionnement de ces machines ou à l'évacuation des produits.

C. — Demi Ouvrier : Salarié apte à exécuter des travaux simples de sa spécialité sous la conduite d'un ouvrier.

D. — Ouvrier : Ouvrier exécutant des travaux qualifiés d'un métier qui exige une habileté particulière et des connaissances professionnelles qui ne peuvent être acquises que par une bonne pratique du métier ou un apprentissage méthodique sanctionné, s'il existe, par un certificat d'aptitude professionnelle.

E. — Ouvrier Qualifié : Ouvrier spécialiste ou polyvalent, chargé des travaux qualifiés et difficiles dont l'exécution exige une habileté consommée, une expérience particulière du métier et de bonnes connaissances technologiques.

F. — Ouvrier Hautement Qualifié : Agent possédant des titres attestant des connaissances théoriques et pratiques du métier, une expérience professionnelle lui permettant d'exécuter sur plan ou d'après des directives verbales ou écrites dans les meilleures conditions de rendement n'importe quel travail de sa spécialité.

Les postes se rapportant à chacune des catégories ouvriers sont les suivants :

*a) Manoeuvre :*

Convoyeur  
Manutentionnaire  
Veilleur de nuit sans ronde

*b) Manoeuvre spécialisé :*

Convoyeur qualifié  
Jaugeur, remplisseur  
Laveur  
Manoeuvre chargé du nettoyage, bouchonnage capsulage  
Manoeuvre chargé du triage et vérification des bouteilles de gaz.

*c) Demi ouvrier :*

Jardinier  
Aide installateur gaz  
Veilleur de nuit avec rondes  
Peintre  
Demi ouvrier chargé du remplissage.  
Dépanneur véhicules

*d) Ouvrier :*

Chauffeur 1er degré (2 ans)  
Peintre qualifié  
Premier remplisseur Jaugeur  
Conducteur de lève-fûts  
Ouvrier chargé du triage et de la vérification  
Dépanneur véhicules qualifié  
Cuisinier, Cantinier

*e) Ouvrier qualifié :*

Chauffeur P.L. 2ème degré (plus 2 ans)  
Soudeur  
Monteur pompe  
Fabricateur  
Installateur gaz  
Conducteur chaudière  
Contrôleur portier  
Ravitailleur aéronef  
Mécanicien

*f) Ouvrier hautement qualifié :*

Mécanicien qualifié  
Soudeur qualifié  
Monteur pompes qualifié  
Installateur gaz qualifié  
Ravitailleur aéronef qualifié.

*Employés*

A. — Employé : Personnel chargé d'exécuter des travaux simples suivant des directives précises.

B. — Employé Qualifié : Employé assurant des travaux comportant une part d'initiative et nécessitant une certaine technicité.

C. — Employé Hautement Qualifié : Employé qualifié ayant une technicité suffisante et assurant des travaux comportant une part importante d'initiative dans le cadre d'une délégation.

D. — Employé Principal : Employé hautement qualifié possédant la technicité de sa spécialité et ayant une responsabilité de supervision.

E. — Employé supérieur : Employé principal investi de la responsabilité de la direction d'une unité fonctionnelle.

Les postes visés par chacune des catégories employées sont:

*a) Employé :*

Chaouch-coursier  
Employé aux écritures

Dactylographe

Standardiste

Tireur de plan

Calqueur

Perforatrice

Chauffeur Direction

Agent encaisseur

Réceptionniste

Aide laborantin

Télexiste

Aide Magasinier

*b) Employé Qualifié*

Aide-comptable

Laborantin

Secrétaire-sténo

Répartiteur (Dispatcher)

Perforatrice qualifiée

Mécanographe

Dessinateur d'exécution

Employé commercial

Contremaître

Magasinier

Caissier

Assistante sociale

Dactylographe qualifiée

Contremaître qualifié.

*c) Employé Hautement qualifié*

Laborantin qualifié

Analyste-programmeur

Vendeur

Agent technique

Chef de dépôt secondaire

Dessinateur

Comptable

Secrétaire de Direction

Contremaître principal

*d) Employé Principal :*

Chef de section

Vendeur qualifié

Chef de dépôt

*e) Employé supérieur :*

Chef d'installation principale

Chef comptable

Chef de bureau de dessin

Chef de Service.

*f) Sous Directeur :*

g) Directeur.